Perspectives CSN

Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux • Spécial congrès • Juin 2005, numéro dix

ENSEMBLE C'EST POSSIBLE !

CSN

61e CONGRÈS

ENSEMBLE C'EST POSSIBLE !

Pendant six jours, du 9 au 14 mai dernier, quelque 1700 délégué-es ont participé au 61e Congrès de la CSN. Pour ceux et celles qui étaient là, comme pour ceux qui ne pouvaient y être, voici un numéro spécial de *Perspectives CSN* consacré au 61e Congrès.

Vingt recommandations ont été soumises par le comité précongrès, plus quelques résolutions additionnelles portant sur divers sujets, sans oublier l'adoption des états financiers et des prévisions budgétaires 2005–2008.

Toutes ces recommandations ont été étudiées avec beaucoup de rigueur. Plusieurs ont été améliorées et complétées par des amendements pertinents. Les délégué-es, en atelier, ont adopté pas moins de 195 amendements dont plusieurs se trouvent maintenant dans les textes officiels des résolutions du 61e Congrès de la CSN.

Protections additionnelles nécessaires

Parmi les consensus, je note l'urgente nécessité de s'attaquer à la précarité d'emploi tant par des changements aux lois que par la voie de la négociation collective. Nous avons également partagé les mêmes sensibilités quant aux partenariats public-privé et à la sous-traitance. À cet effet, des législations du travail doivent être changées et nous convenons tous que des protections additionnelles doivent être introduites dans nos conventions collectives.

Par ailleurs, comme c'est le cas depuis nombre d'années, nous avons constaté ensemble l'importance accrue de mieux protéger les travailleuses et les travailleurs vulnérables, c'est-à-dire ceux et celles qui perdent leur emploi, pour toutes sortes de motifs, de nature économique ou liés à l'ouverture des marchés. Il n'est plus tolérable que des travailleurs qui sont à l'emploi d'une entreprise ou d'un établissement depuis 5 ans, 10 ans ou 25 ans soient éjectés comme de la marchandise.

Nous avons aussi fait consensus sur des enjeux plus fondamentaux pour l'avenir du mouvement syndical, comme la poursuite de nos efforts de syndicalisation et la nécessité d'adapter nos stratégies de négociation aux transformations de l'entreprise.

Enjeux sociaux et politiques

D'autre part, même si le 61e Congrès de la CSN a mis l'accent sur les conditions de travail, nous n'avons pas négligé pour autant les dimensions sociales et les enjeux politiques. L'intérêt soulevé pour les questions touchant la conciliation famille-travail et le développement durable confirme nos intentions d'attacher beaucoup d'importance à l'implication de la centrale à ces sujets.

De telles orientations s'ajouteront aux convictions bien connues de la CSN quant à la défense et à la promotion des services publics, de nos programmes sociaux et de

Photo : Michel Giroux

la fiscalité requise pour maintenir un État québécois efficace et solide.

Nous nous sommes aussi fort bien compris sur la nécessité de créer de la richesse, de soutenir la croissance dans toutes les régions du Québec, de nous doter d'éléments de stratégie de développement industriel pour y parvenir.

Enfin, nous avons abordé les questions de mondialisation et des indispensables alliances syndicales pour être en mesure de faire des gains, si modestes soient-ils, à l'échelle de la planète.

Plus forts

Je considère que nous sortons de ce 61e Congrès plus forts. D'abord, parce que nous avons franchi la barre des 300 000 membres. Aussi, parce que nous venons de nous doter d'un programme clair. Nos lignes d'intervention sont arrêtées : mettre le focus sur de nouvelles stratégies de négociation et sur l'intensification de nos efforts de syndicalisation ; garder le cap sur le combat, sur la mobilisation contre les politiques néolibérales du gouvernement Charest et du gouvernement Martin pour faire face à la mondialisation.

Sur beaucoup de questions nous disposons de tous les mandats et de toute l'expertise pour agir, pour revendiquer. Sur d'autres, nous nous sommes engagés à mettre les bouchées doubles et à accélérer la réflexion.

Mais globalement, à la sortie de ce 61e Congrès, je nous sens et je nous considère équipés. Il appartient maintenant à la CSN, à ses fédérations, à ses conseils centraux et à ses syndicats de se saisir des suites de ce congrès. Beaucoup de pain sur la planche, certes. Mais le travail et l'engagement ne nous ont jamais fait peur.

Nous avons affirmé et réaffirmé tout au cours de ce congrès qu'*Ensemble, c'est possible !*

Nous entendons bien, au cours des trois prochaines années, démontrer à quel point ce thème peut devenir réalité et ainsi contribuer à l'avancement des travailleuses, des travailleurs et de toute la population.

Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN

Sommaire

Défis syndicaux d'aujourd'hui 4

Un budget pour faire face aux luttes 7

Mondialisation et PPP 12

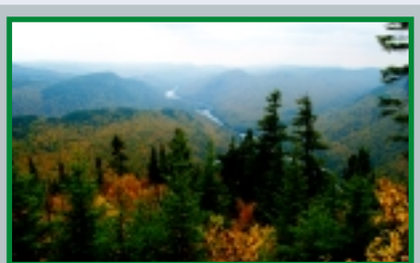

Avenir des régions et développement durable 14

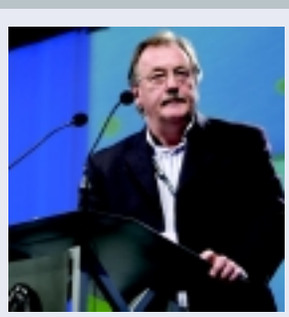

Maintenir le cap ensemble 16

Changer nos habitudes 17

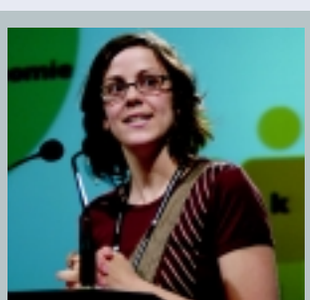

L'intégration passe par l'emploi 19

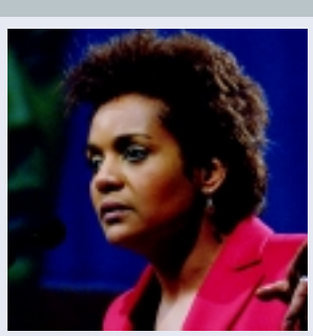

Précarité, relations de travail à la dure, conciliation famille-travail

Défis syndicaux d'aujourd'hui

Texte : Jean-Sébastien Marsan

Dans les ateliers et l'assemblée plénière du 61e Congrès quelques préoccupations revenaient comme un leitmotiv : précarité, difficile conciliation famille-travail, relations de travail de plus en plus ardues. Un dénominateur commun unit ces phénomènes : l'instabilité. Ce sentiment de survivre au jour le jour, de ne pas se projeter dans l'avenir...

La précarité d'emploi touche maintenant plus du tiers de la main-d'œuvre — salarié-es à temps partiel, temporaires et travailleurs autonomes, agences de main-d'œuvre, etc. L'enjeu est désormais au cœur de certains conflits de travail, notamment la grève de trois mois des employé-es de la Société des alcools du Québec (SAQ) l'hiver dernier et celle des travailleurs de Labatt durant l'été 2003.

Photo : Alain Chagnon

Jean Bernier, professeur à l'Université Laval

« Qui dit emploi précaire dit : incertain, instable, éphémère, passager, fragile », a rappelé le conférencier invité Jean Bernier, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval et auteur d'un célèbre rapport qui porte son nom (de son titre complet *Les besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle*, somme de plus de 800 pages).

L'emploi précaire glisse entre les mailles d'un droit du travail et de régimes de protection sociale conçus à une autre époque, celle de l'emploi-à-temps-plein-permament-pour-la-vie, a rappelé Jean Bernier à l'assemblée des délégué-es du 61e Congrès. « Par exemple, il n'y a rien dans nos lois du travail qui interdise de traiter différemment les salarié-es à temps partiel ou à contrat des salarié-es à temps complet », souligne Jean Bernier. Le professeur est particulièrement révolté par les agences de placement de personnel (Adecco, Kelly, Quantum, etc.) : « Ils font commerce du travail humain et c'est un secteur d'activité nullement réglementé ! Le marchandage de main-d'œuvre rend la syndicalisation impossible. »

Le rapport Bernier contient 53 recommandations, notamment sur l'élargissement de la définition de salarié en droit du travail (ce qui contribuerait à sortir du flou juridique une masse d'employés à statut précaire), l'interdiction de la disparité de traitement dans la Loi sur les normes du travail ainsi que l'adoption d'une loi-cadre sur le travail autonome pour faciliter leur syndicalisation.

« Si on augmente le coût du travail atypique, les employeurs vont s'ajuster, a déclaré Jean Bernier à *Perspectives CSN*. Bien sûr, les emplois à temps partiel et temporaires ne disparaîtront pas, ils sont nécessaires à l'économie et des gens les choisissent. » L'enjeu est de favoriser l'équité.

Ça joue dur !

Non seulement la précarité d'emploi déstabilise les syndicats, mais les relations de travail sont de plus en plus pénibles, ont témoigné plusieurs délégué-es.

Le gouvernement Charest, pour le moins agressif, y est pour beaucoup : modifications à l'article 45 du Code du travail qui protégeait les travailleuses et les travailleurs contre le transfert de leur emploi à un sous-traitant, retrait du droit de syndicalisation aux responsables des services de garde en milieu familial et des résidences de type familial et intermédiaire de moins de neuf personnes du réseau de la santé et des services sociaux. C'est aussi ce gouvernement qui a imposé à toute vapeur une redéfinition des unités de négociation dans le secteur de la santé et des services sociaux (loi 30), et une décentralisation de la négociation dans ce réseau. Ce chambardement va à l'encontre d'un mouvement historique, depuis la Révolution tranquille, de centralisation des négociations avec l'État-employeur, a témoigné l'ancien ministre du Travail Jean Cournoyer, conférencier invité du congrès.

De plus, les relations de travail ont une fâcheuse tendance à la « judiciarisation », ce qui rend le travail syndical beaucoup plus lourd. « À l'origine, l'arbitrage de griefs se voulait quelque chose beaucoup plus "à la bonne franquette" que ce que l'on voit à l'heure actuelle », a relevé en ate-

Le congrès a fait de la précarité en emploi un dossier prioritaire de négociation et a donné le mandat à la CSN d'accentuer les pressions sur le gouvernement du Québec pour donner suite au rapport Bernier. Il s'est aussi prononcé pour la « déjudiciarisation » des relations du travail. Vous trouverez ces résolutions ainsi que celles sur la conciliation famille-travail dans le document des *Propositions adoptées par le 61e Congrès* qui se trouve sur le site Internet de la CSN.

Photo : Alain Chagnon

Marguerite Blais,
présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

lier Louis Bibeau, salarié de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec. Compte tenu de l'escalade des coûts ainsi que des manières procédurières de nombreux avocats, le grief est devenu pour certains inabordable. « Pour l'accessibilité, on repassera ! De petits syndicats ne sont pas capables d'aller en arbitrage », a-t-il souligné.

Conciliation famille-travail

Dans le quotidien des travailleuses et des travailleurs, à la précarité et aux relations de travail plus rudes s'ajoutent l'intensification des tâches, la perte d'autonomie, le spectre des licenciements collectifs (surtout dans le secteur manufacturier, en difficulté ces dernières années). Ces conditions de travail à la baisse provoquent stress, déséquilibres physiques et psychologiques, perte de motivation… Sans oublier les entraves à la conciliation famille-travail.

De l'avis de tous, mieux articuler le travail et la vie privée sera impossible sans un changement organisationnel et législatif. Aussi, une révolution des mentalités est nécessaire : « Nous valorisons beaucoup trop le travail, c'est un comportement irrationnel et très pernicieux », a soulevé Puma Freitag, vice-président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval.

À l'instar de la CSN, le Conseil de la famille et de l'enfance du Québec propose l'adoption d'une loi-cadre sur la conciliation famille-travail. « Cette loi consisterait à demander à chaque entreprise, organisation ou milieu

Photo : Michel Giroux

Depuis plusieurs congrès, la CSN offre un service de garderie aux délégué-es.

de travail de réaliser une démarche de conciliation famille-travail », a expliqué Marguerite Blais, présidente du Conseil, invitée à prendre la parole devant le congrès. « La loi toucherait l'ensemble des milieux et s'adresserait également au gouvernement. Cette démarche se ferait conjointement avec les travailleurs. »

« Chaque milieu de travail déterminerait le type de mesures qu'il adopterait, il ne serait pas question d'imposer une solution uniforme pour toutes les entreprises », car une politique adaptée aux grandes entreprises peut être impraticable dans les PME, par exemple. « Le gouvernement devrait proposer un soutien technique, fiscal et financier » aux entreprises qui favoriseront la conciliation famille-travail, a aussi suggéré Marguerite Blais.

Comme le démontrent les orientations adoptées au congrès, la CSN, tout comme le Conseil de la famille et de l'enfance proposent la mise en place de tables régionales de concertation pour une stratégie de conciliation famille-travail-études dans les services. Quant au réseau des services de garde, malmené par les politiques du gouvernement Charest, il est essentiel de la consolider et d'en accroître l'accessibilité.

Voir l'ancienneté autrement

Pour contrer l'arbitraire patronal et définir des règles équitables en emploi, il n'existe pas de règle plus universelle que l'ancienneté. Mais il y a un hic : les salarié-es à statut précaire, les jeunes soumis à des clauses discriminatoires ainsi que les mères monoparentales ayant toutes les misères du monde à concilier famille et travail ont tendance à considérer l'ancienneté comme un obstacle à leur intégration en milieu de travail syndiqué, ont souligné des délégué-es réunis en atelier.

Par exemple, lorsqu'un salarié fraîchement embauché déclare : « J'ai des enfants, donc je refuse de travailler le week-end ! », et se fait répondre par un célibataire sans enfants : « Puisque je suis le plus ancien, j'ai le droit de ne pas travailler le week-end ! », comment concilier les besoins de chacun ?

Des aménagements sont possibles. À la papeterie Abitibi-Consolidated d'Alma, tous les travailleurs bénéficient de deux semaines de vacances annuelles, peu importe leur ancienneté, et ils peuvent choisir la période de l'année qui correspond le mieux à leur besoin de farniente. Raynald Lapointe, président du syndicat, est fier de cette mesure négociée et inscrite dans la convention collective. « Pour favoriser l'équité, on a mis ça (les vacances) par choix, a-t-il déclaré en marge d'un atelier. L'ancienneté, chez nous, ça veut dire que le plus jeune risque de perdre son emploi en premier s'il y a une restructuration. Mais il a deux semaines de vacances comme moi, même si j'ai 32 ans d'ancienneté. Pourquoi n'y aurait-il pas droit ? Nous sommes tous sur le même plancher. »

Ressusciter le compagnonnage

Pour atténuer le choc du vieillissement de la main-d'œuvre et transmettre les connaissances à la relève, pourquoi ne pas ressusciter d'anciennes pratiques culturelles comme le compagnonnage ? Pourquoi ne pas allonger la durée de la vie active, réduire la semaine de travail des salarié-es les plus anciens, faciliter la transition vers la retraite, etc. ? « Beaucoup d'employeurs, sur ces questions, ont tendance à faire confiance aveuglément à l'avenir », a relevé en atelier Chantale Larouche, présidente de la Fédération nationale des communications.

À cet égard, le congrès a rendu public un document de réflexion intitulé *Tendre la main — Pour un contrat social de solidarité intergénérationnelle dans les milieux de travail*. Par ce texte de quelques pages, les syndicats sont invités à inscrire dans les conventions collectives des mesures pour lutter contre les discriminations et la précarité, à revendiquer des formules d'aménagement du temps de travail et de conciliation famille-travail, etc. Qui dit mieux ?

Un budget pour faire face aux luttes

Texte : Lise Millette

Établi à 185 591 411 $, le budget 2005–2008 de la CSN se veut équilibré et sans hausse du taux de per capita. Un tour de main rendu possible par la forte attraction de la CSN, sa saine gestion et le maintien d'une bonne santé financière.

Ce budget adopté à l'unanimité au congrès de la CSN a de quoi réjouir, mais surtout asseoir la volonté de prendre part aux luttes qui ne manqueront pas de marquer les trois prochaines années.

« La conjoncture politique actuelle favorise les employeurs, autant ceux du secteur privé que du secteur public. Ils se sentent forts de l'appui du gouvernement néolibéral de Jean Charest, qui a modifié le Code du travail pour multiplier le recours à la sous-traitance et privatiser des pans entiers des services publics. Cela nous incite à penser que la mobilisation des membres sera plus que jamais nécessaire », estime le trésorier de la CSN, Pierre Patry.

Le Fonds de soutien à la rescousse du FDP

Le budget fait état d'une augmentation globale des revenus de cotisations syndicales qui est attribuable à la croissance du nombre de membres. Les sommes cumulatives sont donc plus élevées, et la cotisation syndicale demandée est maintenue à 0,72 % pour toute la durée du prochain mandat.

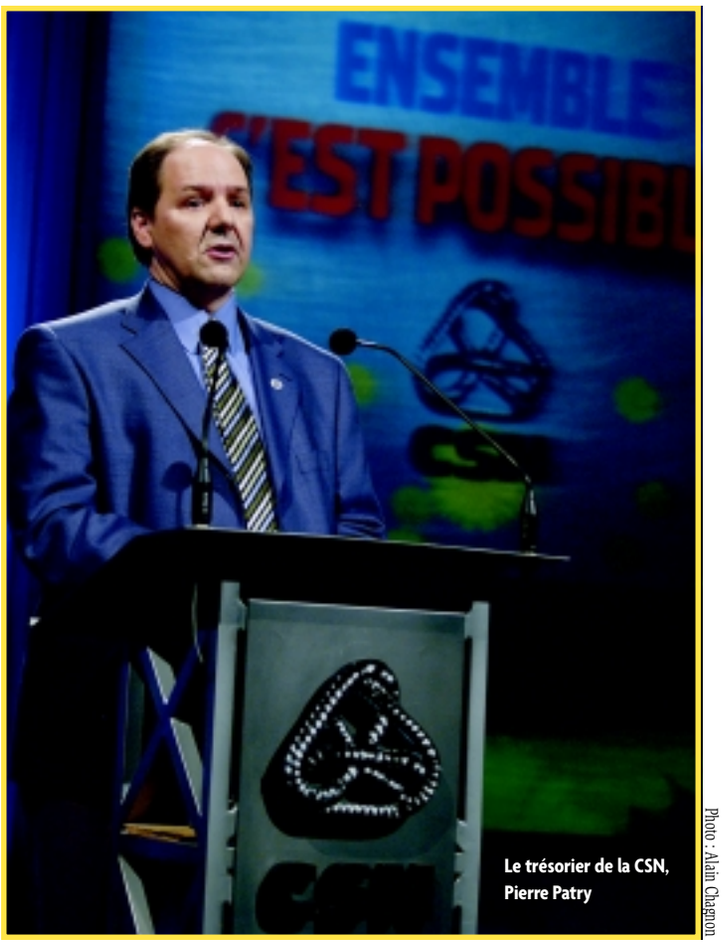

Le trésorier de la CSN, Pierre Patry

Photo : Alain Chagnon

« La CSN est une organisation de luttes. Dans le prochain mandat, le Fonds de soutien extraordinaire sera complètement dévolu au Fonds de défense professionnelle afin qu'il ne se dégarnisse pas et qu'on puisse continuer d'appuyer les travailleurs et les travailleuses. »

Cependant, le Fonds de défense professionnelle (FDP) bénéficiera de revenus totaux de 56 579 320 $ et se solde par un déficit appréhendé de 6 983 612 $. Une situation qui sera corrigée par le Fonds de soutien extraordinaire, qui constitue une marge de manœuvre pour prévenir les coups durs contre lesquels une organisation comme la CSN n'est jamais à l'abri. La protection prévisionnelle du Fonds de soutien extraordinaire est de l'ordre de 7 011 781 $ et aura pour effet d'empêcher l'érosion de la réserve de prestations accumulées et d'assurer aux travailleurs le soutien nécessaire, comme le prévoyait le Fonds de défense professionnelle dès sa création en 1952. « La CSN est une organisation de luttes. Dans le prochain mandat, le Fonds de soutien extraordinaire sera complètement dévolu au Fonds de défense professionnelle afin qu'il ne se dégarnisse pas et qu'on puisse continuer d'appuyer les travailleurs et les travailleuses », poursuit Pierre Patry.

À ce chapitre, le quantum des prestations de grève et de lock-out sera maintenu à 200 $ par semaine dès la troisième semaine d'un conflit, selon la hausse consentie au précédent congrès de la CSN, en 2002. Le budget 2005–

▶

« Les finances de la CSN ont soutenu l'action syndicale et sa bonne santé financière lui a permis de faire face à toute situation et de déployer son action sur tous les fronts. »

2008 prévoit une disponibilité de 700 prestations de grève ou de lock-out par semaine pour chacune des trois années du mandat, ce qui totalise 21 840 000 $. Au cours des trois dernières années, le nombre moyen de grévistes prestataires a été de 607 par semaine, soit plus du double de la moyenne du mandat précédent.

Important soutien financier aux luttes

Les états financiers du dernier exercice permettent d'ailleurs de constater que le Fonds de défense professionnelle a été grandement mis à contribution pour soutenir les 12 000 grévistes du mandat 2002–2005. De fait, il faut remonter à 1988 pour trouver un nombre plus élevé de grévistes. Une situation qui fait dire au trésorier que ces chiffres « démontrent la détermination des membres de la CSN pour améliorer leurs conditions de travail et de vie ».

Les nombreuses mobilisations, combinées aux campagnes menées contre les politiques néolibérales du gouvernement Charest, justifient le déficit du Fonds de défense professionnelle du mandat 2002–2005. Cela dit, au chapitre du budget de fonctionnement, malgré des ajouts de ressources humaines, la CSN a réussi à dégager un surplus d'exercice, ce qui a évité de sombrer dans un déficit. « Les finances de la CSN ont soutenu l'action syndicale et sa bonne santé financière lui a permis de faire face à toute situation et de déployer son action sur tous les fronts », conclut fièrement Pierre Patry.

Augmentation du nombre de grévistes

	Prestataires	Prestations moyennes	Montant total versé
1988–1990	704	98,14 $	7 185 212 $
1990–1992	454	108,82 $	5 138 033 $
1992–1994	420	130,31 $	5 691 832 $
1994–1996	481	146,64 $	7 335 575 $
1996–1999	464	159,67 $	11 557 460 $
1999–2002	299	161,48 $	7 532 210 $
2002–2005	**607**	**198,92 $**	**18 840 497 $**

Comparativement au mandat de 1999–2002, la somme des prestations de grève versée est passée de 7 532 210 $ à 18 840 497 $ en 2002–2005. Le nombre moyen de grévistes prestataires a été de 607 par semaine. Il faut remonter à la fin des années 80 pour trouver un nombre plus élevé de grévistes.

Le Fonds de défense professionnelle a été grandement mis à contribution pour soutenir les 12 000 grévistes lors du mandat 2002–2005.

D'autres efforts à venir

Le prochain mandat commandera des efforts soutenus des militantes et des militants, et une vigilance constante, en raison d'un Code du travail beaucoup moins favorable à la syndicalisation et d'un contexte politique difficile. Malgré tout, « la CSN poursuivra la croissance qu'elle a connue au cours des dernières années », assure Pierre Patry. Selon les statistiques des dix dernières années, la croissance de la CSN s'est maintenue à raison de 20 000 nouveaux cotisants par mandat.

N'empêche qu'en raison des campagnes d'allégeance syndicale en cours dans le réseau de la santé et des services sociaux imposées par la loi 30, les prévisions budgétaires se doivent d'être prudentes, et ce, même si jusqu'à présent, la CSN a su bien tirer son épingle du jeu. En fait, les résultats des campagnes d'allégeance à la fin de mai montrent que la CSN sort gagnante avec plus de 5000 nouveaux membres répartis dans toutes les catégories. « La CSN demeure l'organisation syndicale la plus représentative dans le secteur de la santé et des services sociaux où nous représentons déjà plus de 100 000 membres ! »

Luttes syndicales intensives en 2002–2005

Texte : Maroussia Kishka

Mobilisation massive contre le gouvernement Charest et nombre record de grévistes. Tels sont les deux constats de la rétrospective des luttes 2002–2005. Les trois dernières années ont été bien chargées.

En effet, en voulant rompre avec les acquis de la Révolution tranquille et le modèle québécois qui privilégie les consensus entre tous les acteurs sociaux et économiques, Jean Charest a mis le feu aux poudres peu après son élection, le 14 avril 2003. C'est ainsi que la CSN est rapidement montée au front, suivie par d'autres organisations, a rappelé Roger Valois aux délégué-es du congrès. Dès l'automne 2003, une série d'actions de protestation ont été tenues, dont la manifestation de 30 000 personnes, le 29 novembre, devant l'Assemblée nationale et la journée de perturbation des milieux de travail partout au Québec, le 11 décembre suivant.

Malgré ce fort mouvement d'opposition, le gouvernement adopte ses lois antisyndicales fin décembre et hausse le tarif de plusieurs services publics. Le mouvement de protestation va se poursuivre et atteint un point culminant lors de la manifestation du 1er mai où 100 000 personnes descendent dans les rues de Montréal. Mille syndicats CSN regroupant 190 000 membres se sont aussi prononcés ce printemps-là en faveur d'une grève sociale.

Photo : Alain Chagnon

Les syndiqué-es en conflit de Plastiques Simport, d'Asphalte Desjardins et Bétonnières modernes inc., de Radisson Desing, du Centre sportif de Saint-Lin-Laurentides et du personnel du Collège Notre-Dame-de-Lourdes ont reçu un appui chaleureux des délégué-es du congrès.

Stoppons la démolition !

Cette campagne à grande échelle pour *stopper la démolition* force le gouvernement à mettre au rancart certains projets et en freine d'autres. Des actions se poursuivent l'automne suivant et, cet hiver, la CSN a donné son appui au mouvement de protestation étudiant. Cette mobilisation a constitué « un rempart aux avancées néolibérales », a souligné le vice-président de la CSN, Roger Valois, qui a présenté la rétrospective des luttes. Durant ces trois ans, la popularité du gouvernement n'a cessé d'être en chute libre.

De surcroît, entre 2002 et 2005, quelque 12 000 syndiqué-es ont dû recourir à la grève ou subir un lock-out avant d'en venir à une entente avec leur employeur. Pendant plusieurs jours et parfois durant des mois, ils ont érigé des piquets de grève pour contrer la sous-traitance et la précarité, bonifier les conditions de travail, abroger des clauses « orphelin » ou obtenir une première convention collective. Les conflits ont touché les milieux de travail dans tous les secteurs : commerce, alimentation, éducation, pâtes et papier, métallurgie, santé, services juridiques, CPE, etc. Ce sont cependant les 70 syndiqué-es de Radio-Nord, en grève pendant 22 mois, et les 42 de Cargill, en lock-out durant 38 mois, qui ont vécu les conflits les plus longs tandis que le syndicat d'Avanti, une manufacture de textile, a vu sa lutte se solder par une fermeture après avoir refusé les conditions proposées par l'employeur parce qu'elles étaient inacceptables. La même menace pèse sur Volailles Marvid.

Dès les prochains mois, des rendez-vous majeurs se profilent à l'horizon, dont ceux de la négociation coordonnée des syndiqué-es de l'hôtellerie cet été et du secteur public cet automne.

Nous avons eu un congrès à l'image de la CSN d'énergie déployée par celles et ceux qui y ont conditions de travail et les enjeux sociaux et poli

Un congrès aussi de solidarité avec les luttes spécialistes d'ici et d'ailleurs y ont pris la parole comme dans tout bon congrès, il a été possible d

En tout, plus de 1600 délégué-es provenant d les membres du comité exécutif ont été réélus pa sont déterminés à tout mettre en œuvre pour do Congrès.

. Un congrès durant lequel il y a eu beaucoup participé. Un congrès axé sur les questions de itiques.

menées et celles en cours. Plusieurs invité-es et et fait le point sur des enjeux d'aujourd'hui. Et de s'amuser et de se détendre par moments.

e 782 syndicats y ont pris part. De leur côté, ar acclamation pour un mandat de trois ans. Ils nner suite aux orientations adoptées par le 61e

Photos : Alain Chagnon et Michel Giroux

Mondialisation et PPP, main dans la main

Texte : Jean-Sébastien Marsan

« Dans l'ALENA, il y a des dispositions qui prévoient qu'une fois qu'un job est donné au secteur privé, c'est difficile pour l'État de le reprendre. Lorsqu'une compagnie américaine aura un PPP avec un service de transport en commun, par exemple, ce sera compliqué de revenir au secteur public. Nous, on a fait une recherche qui a démontré que partout où il y a des PPP, il n'y a pas d'économies pour la population. »

Ainsi s'exprimait Pierre Saint-Georges, président du Syndicat du transport de Montréal, lors d'un atelier consacré aux fameux partenariats public-privé (PPP). Le 61e Congrès a d'ailleurs consacré une journée thématique à la mondialisation et aux PPP. La CSN a invité Dorval Brunelle, professeur de sociologie à l'UQAM, spécialiste de l'intégration continentale et auteur de plusieurs études sur les PPP, à prendre la parole. Le congrès a également été la rampe de lancement d'une brochure intitulée *Les PPP menacent !*, premier document de référence de la CSN sur le sujet.

La brochure peut être commandée à la librairie de la CSN.

Avant d'aller plus loin, qu'est-ce qu'un PPP ? « Dans sa définition la plus banale, le partenariat public-privé est un projet qui consiste à faire appel à l'intérêt économique privé pour accomplir des tâches traditionnellement considérées comme étant des tâches étatiques », a expliqué Dorval Brunelle devant les délégué-es réunis en assemblée.

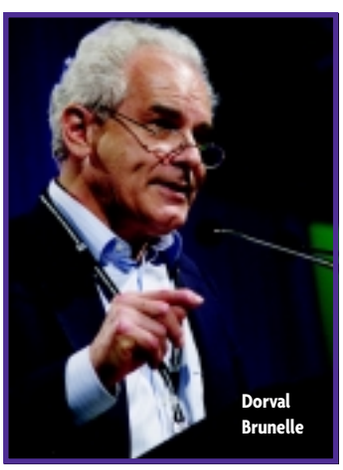
Dorval Brunelle

Les PPP orchestrés par le gouvernement libéral de Jean Charest sont « très chargés idéologiquement », a insisté Dorval Brunelle. Non seulement ils s'appuient sur l'idée (contestable et contestée) que le privé est meilleur gestionnaire et producteur que le public, mais ils constituent une stratégie de privatisation des services publics plus sournoise que la traditionnelle sous-traitance. Chez les promoteurs des PPP, le bien commun est considéré comme une marchandise et les citoyens comme des clients.

Photos : Alain Chagnon

Louis Roy

La table est mise

Depuis son élection, il y a deux ans, le gouvernement Charest a préparé le terrain pour les PPP, a rappelé Louis Roy, vice-président de la CSN, lors du lancement de la brochure *Les PPP menacent !*

« Après avoir sous-financé les services publics pendant des années, après avoir affaibli l'article 45 du Code du travail qui protégeait un tant soit peu les travailleuses et les travailleurs contre le transfert de leur emploi à un sous-traitant, après avoir « désyndiqué » les travailleuses et les travailleurs des ressources de type intermédiaire et familial, après avoir redessiné à sa guise les syndicats de la santé et des services sociaux par la loi 30, après avoir laissé planer la possibilité de développer des prisons privées, après avoir continué à laisser dépérir les sociétés de transport en commun et après avoir affaibli les services de garde en milieu scolaire, le gouvernement a adopté, en décembre 2004, une loi créant l'Agence des PPP dont l'objectif à peine caché est de transférer le bien commun à l'entreprise privée », a-t-il affirmé.

Cette loi qui donne naissance à l'Agence ne prévoit rien de concret pour protéger les conditions de travail des salarié-es touchés par les PPP, se limitant à faire appel à la bonne volonté du secteur privé. L'Agence ne sera pas soumise au contrôle du Protecteur du citoyen ni du Commissaire au lobbyisme, et les contrats ne seront pas rendus publics. Une véritable invitation au favoritisme et aux dérapages financiers.

Les PPP ne tombent pas du ciel, leur origine remonte aux gouvernements conservateurs

Renforcer nos alliances internationales, protéger l'emploi et contrer les effets de la sous-traitance et des partenariats public-privé sont des orientations d'action que le 61e Congrès de la CSN a tracé pour les trois prochaines années. Tournant le dos à une mondialisation en quête des plus bas coûts de production et sans égard aux droits sociaux et humains, le congrès s'est prononcé en faveur de la défense des plus démunis, de l'amélioration des services publics et d'une finance socialement responsable.

Photo : Michel Giroux

Des PPP sont envisagés entre autres dans le transport en commun, mais aussi dans d'autres services municipaux ainsi que dans le réseau de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

des années 80, notamment ceux de Ronald Reagan aux États-Unis et de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne. Depuis une vingtaine d'années, la plupart des expériences étrangères ont provoqué des dégâts : les coûts des projets de PPP ont souvent explosé (au profit du privé !), les citoyens sont devenus des utilisateurs-payeurs, les conditions de travail et la sécurité des usagers se sont dégradées. Des États ont perdu le contrôle d'infrastructures vitales — en France, des élus tentent actuellement de remettre la main sur la gestion de l'eau.

En Amérique du Nord, le PPP est une conséquence des engagements souscrits par les trois partenaires de l'ALENA (Canada, États-Unis, Mexique), en particulier dans le chapitre 10 de l'accord sur les marchés publics. L'ALENA et d'autres accords commerciaux internationaux ont la manie de considérer les biens publics (l'eau, les infrastructures routières, etc.) et les services publics (santé, éducation, etc.) comme des marchandises. Des biens et services publics à offrir en pâture aux multinationales, car ce sont souvent les seules entreprises ayant la capacité de concurrencer les États.

Pistes de solution

Pour Dorval Brunelle, revendiquer le statu quo n'est pas une stratégie gagnante. L'universitaire croit pertinent de critiquer les façons de produire et d'administrer de l'État, qui peut (et qui doit) toujours mieux faire. « Envisageons des PPP négociés avec la société civile, l'économie sociale ou le secteur communautaire dans un contexte de maintien et d'expansion de la propriété publique des biens et des services », a suggéré le professeur.

Par exemple, le gouvernement du Québec souhaite l'avènement d'un « gouvernement en ligne », sorte de guichet unique de services Internet. Fort bien. Pourquoi ne pas utiliser des logiciels libres, ces applications gratuites du bien commun informatique, au lieu de signer des accords coûteux avec des multinationales comme Microsoft ?, a illustré Dorval Brunelle.

Le seul intérêt des PPP, pour le professeur de l'UQAM, serait de stimuler l'entrepreneurship québécois. Spécifiquement, « de servir d'incubateur pour des entreprises nationales qui, fortes de l'expérience acquise sur le marché intérieur, seraient ensuite en mesure de soumissionner sur les marchés publics étrangers. Cependant, cette stratégie, si elle n'est pas sans mérite, devrait être identifiée comme telle. » Ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'avenir des régions et le développement durable peuvent aller de pair

Textes : Lise Millette
Photos : Alain Chagnon

« Le gouvernement doit mettre un frein aux difficultés que vivent plusieurs régions, comme le Saguenay, la Gaspésie, la Côte-Nord et l'Abitibi. Quand coup sur coup plusieurs entreprises ferment leurs portes, on commence alors à parler de désindustrialisation. La spirale infernale s'installe. Le chômage augmente, la pauvreté aussi. Tranquillement, des villages se vident », déclarait Claudette Carbonneau en marge du 61e Congrès de la CSN.

Bien sûr, les licenciements massifs ont été une des préoccupations importantes de ce congrès, avec comme toile de fond une demande récurrente : que les gouvernements imposent des contraintes aux entreprises qui veulent procéder à des licenciements collectifs et mettent en place des mesures particulières pour les travailleuses et les travailleurs âgés.

Politiques proactives

Mais comme l'a souligné Claudette Carbonneau, la CSN prône aussi l'adoption de politiques proactives pour améliorer la productivité des industries, véritables poumons économiques dans de nombreuses régions du Québec. Son souhait est partagé par le président-directeur général de l'industrie papetière et forestière, Guy Chevrette, qui réclame lui aussi une politique d'occupation du territoire et l'adoption d'une péréquation régionale comme il en a fait état dans sa présentation au congrès. « Dans nos régions, l'exode des jeunes s'accentue et se perpétue. D'où l'urgence de se solidariser, de créer des alliances et d'obtenir des outils pour un développement local. Il faut avoir des programmes et des fonds régionaux parce que la masse critique fait souvent défaut pour soutenir les projets d'envergure. »

Des propositions que le congrès a bien accueillies. Parmi d'autres revendications des syndicats, mentionnons une plus grande participation de la société civile à l'échelle régionale et les besoins impérieux d'obtenir des mesures spéciales pour soutenir les régions. Cet effort supplémentaire passerait par des investissements dans la recherche, la mise en place d'une économie à valeur ajoutée et le développement de marchés intérieurs. Signe tangible d'un virage vers le développement durable, les délégué-es veulent qu'on favorise les secteurs industriels dont les projets ont un effet positif sur l'environnement.

Finalement, les syndicats réclament la création d'un réseau de vigilance pour s'assurer du maintien de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) dans l'ensemble des régions du Québec. Une manœvre qui aurait pour effet de freiner l'exode des jeunes, puis d'assurer la diversité et l'accessibilité de la formation.

Le président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt, Sylvain Parent, et la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, lors de la conférence de presse sur l'avenir des régions.

Dans le document des propositions adoptées par le 61e Congrès de la CSN, plusieurs recommandations touchent le développement régional comme en fait état le texte de la page précédente. En ce qui a trait au développement durable, les syndicats exigent non seulement des mesures de protection de l'eau et des forêts mais aussi de miser sur le transport en commun, de soutenir l'accord de Kyoto et de s'engager en faveur de la consommation responsable et du commerce équitable.

Le casse-tête de l'industrie forestière

La dépendance économique des régions ressources à l'endroit des grandes industries qui s'y installent est indéniable. Le cas de l'industrie forestière illustre bien la situation, alors que près de 150 municipalités vivent exclusivement de cette ressource et que 100 autres en dépendent dans une proportion de 80 à 85 %.

Le président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt, Sylvain Parent, est d'avis qu'impérativement la gestion de la forêt doit être encadrée. « Nous sommes face au plus grand PPP du Québec ! La forêt appartient au gouvernement, mais ça fait plus de 100 ans que l'industrie la gère ! Il faut changer cette dynamique. »

La création d'un système de régulation s'impose. « Nos forêts ont été dévastées au fil des ans par l'approche abusive de l'industrie forestière. À ce chapitre, le rapport Coulombe fait de bons constats », commente Sylvain Parent. Pourtant, contrairement à ce que recommandait ce rapport, la Loi modifiant la Loi sur les forêts et autres dispositions législatives en matière forestière, adoptée récemment par le gouvernement, n'a pas prévu de mesures d'atténuation pour les travailleurs.

Correctifs nécessaires

Même si la ressource forestière a été tronquée à un rythme indécent — passant d'une superficie de 37 millions d'hectares au début de l'exploitation forestière à 5,5 millions d'hectares aujourd'hui —, tous les acteurs s'entendent pour dire que les régions peuvent encore espérer vivre de l'exploitation des ressources mais pas à n'importe quel prix.

Les solutions passent par l'ingéniosité, précise Guy Chevrette. « C'est d'abord un choix gouvernemental. L'industrie est sûrement *sonnée*, mais son véritable problème est son manque de compétitivité. Toujours selon lui, l'avenir des régions peut être garanti à condition de faire preuve de flexibilité. Si le bois manque en un endroit, dit-il, rien ne nous empêche de transporter la ressource d'une région vers une autre pour que les travailleurs en fassent la transformation.

Scepticisme

Cet enthousiasme de l'ancien ministre des Ressources naturelles ne suffit pas à dissiper les doutes. « On est sceptique. Le gouvernement affirme que l'aménagement forestier permettra de régénérer la forêt en 25 ans. C'est impossible parce qu'il faut en moyenne 45 ans pour qu'un arbre soit mature. Il faudra donc attendre 20 ans de plus pour la prochaine production ! », souligne Bernard Forest, président du syndicat national de la sylviculture.

Malgré le spectre qui plane sur l'industrie, le virage vers le développement durable est possible selon Sylvain Parent. Il se rappelle qu'au début des années 90 les papeteries ont dû revoir leur façon de faire pour cesser de polluer. « J'ai vécu une situation semblable avec l'industrie des pâtes et papiers à l'époque où le blanchiment du papier se faisait avec du peroxyde. Sans peroxyde, l'industrie disait que c'était la fin des pâtes et papiers. Aujourd'hui, ces mêmes dirigeants se pètent les bretelles en se vantant d'avoir effectuer un virage environnemental ! »

Maintenir le cap ensemble au-delà des divergences

« Il faut bien admettre que les résultats ne sont pas à la hauteur des espoirs exprimés en 2002 », exposait sans ménagement Claudette Carbonneau lors de la lecture du rapport du comité exécutif à l'ouverture du 61e Congrès de la CSN. Un extrait qui n'est pas passé inaperçu auprès du président de la FTQ, Henri Massé, présent au moment de la lecture du document.

Invité ensuite à prendre la parole, il a affirmé que la question des alliances intersyndicales a aussi fait partie des discussions au dernier congrès de la FTQ. Henri Massé a précisé que la volonté de ses membres favorisait le maintien et le renforcement des liens avec les autres organisations syndicales et particulièrement avec la CSN.

Henri Massé

S'avouant quelque peu intimidé par le nombre imposant de congressistes déployés devant lui, Henri Massé est revenu sur les divergences de vues qui ont provoqué un certain inconfort entre les deux centrales. « Même si on a eu des divergences de stratégie, on a fait exactement la même analyse et on a partagé les mêmes objectifs. On a du caractère à la FTQ, ça adonne que vous en avez aussi, mais, en même temps, on a réussi à travailler ensemble et à faire mieux que d'autres provinces canadiennes.

« On vit dans le même monde et on travaille sur les mêmes dossiers : défendre les services publics contre les PPP, suivre le vieillissement de la population, favoriser la conciliation famille-travail et renforcer la démocratie. Nous avons plusieurs dossiers communs et le Front FTQ–CSN nous a donné un élan ! Et chose certaine, on a commencé des négociations ensemble, on va les poursuivre ensemble et on va les finir ensemble ! », a affirmé le président de la FTQ.

Lise Millette

Pour de meilleures structures d'accueil et de soutien

« Il y a à peine dix ans encore, la méthode d'apprentissage du syndicalisme la plus courante était la transmission des connaissances des plus vieux aux plus jeunes. Aujourd'hui, on ne peut plus appliquer cette façon de faire », a soutenu devant les congressistes, **Michel Fortin**, de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt.

Comment favoriser la vie syndicale dans des entreprises où la main-d'œuvre vieillit, où l'emploi est plus précaire qu'autrefois, et en tenant compte des nouvelles réalités sociales (les familles éclatées, notamment) ? « Les nouveaux militants peuvent difficilement aborder tout le travail syndical de front sans qu'on leur offre de meilleures structures d'accueil et de soutien », a maintenu Michel Fortin. Comme en écho, le congrès a été le théâtre du lancement d'une pochette intitulée *Bienvenue dans votre syndicat* (voir autre texte).

Dans certains milieux de travail, le militant syndical est presque un travailleur social. **Vincent Couture**, président du Syndicat des professionnèles du Bas-Saint-Laurent, doit soutenir des collègues ébranlés par des conditions de travail difficiles, par l'épuisement professionnel et par les « secousses sismiques » provoquées par la loi 30.

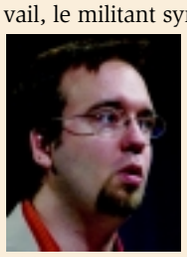

Conciliation famille-travail-syndicat

La conciliation famille-travail-syndicat est aussi devenue une préoccupation majeure. **Marie-Josée Préville**, du Syndicat des agents correctionnels du Canada, est monoparentale, comme beaucoup de ses collègues du pénitencier pour femmes de Joliette. Pour ces mères à l'horaire de travail démentiel (jour-soir-nuit, aléatoirement !), participer aux instances syndicales exige une logistique de pointe.

« Nos réunions du comité exécutif, nous les tenons dans des restaurants qui possèdent des aires de jeux pour les enfants », a révélé Marie-Josée Préville aux délégué-es, avant d'ajouter : « J'ai deux sections dans ma valise syndicale : une avec les dossiers syndicaux, l'autre avec des crayons à colorier et du papier ! »

Jean-Sébastien Marsan

Bienvenue dans votre syndicat !

« Mon syndicat, celui des travailleurs du papier de Clermont, a vu le jour en 1935. Quand je suis arrivé, en 1974, il n'y avait pas de *bienvenue* organisée par le syndicat pour les nouveaux membres », a déclaré aux délégué-es du 61e Congrès, Michel Fortin, vice-président responsable de la formation, de la santé-sécurité et de l'environnement à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt. « À peine étions-nous informés de l'existence de la convention collective, a-t-il poursuivi. C'est parce que mon grand-père et mon père avaient fait du syndicalisme dans les années 30 et 40 que j'en avais une certaine connaissance. »

Cette déclaration ne témoigne pas d'une époque révolue, de nombreux syndicats sont encore dépourvus de procédures d'accueil et d'information à l'intention des nouveaux membres. *Bienvenue dans votre syndicat*, une publication de la CSN, sera disponible dans les fédérations à compter de septembre et comblera vraisemblablement un besoin pressant. Les délégué-es du congrès ont pu s'en procurer un exemplaire, en primeur.

Cet outil de sensibilisation se présente sous la forme d'une pochette bleue. À l'intérieur, une brochure décrit les structures de la CSN, l'histoire de la centrale, ses services, etc. Le syndicat y trouvera aussi une brochure de sa fédération et un guide pour en rédiger une portant sur sa propre histoire pour l'accueil de ses nouveaux membres.

Photos : Alain Chagnon

Développement durable : changer nos habitudes

Karine Lanoie-Brien, connue sous le pseudonyme de « Mme K », a fait un exposé fort apprécié des délégué-es au congrès. Cette militante du développement durable, qui est coordonnatrice de la série *Les Artisans du rebut global* diffusée à Télé-Québec, croit qu'il y a une « dépollution » à faire au plan individuel. « Le développement durable, dit-elle, c'est fabriquer et consommer de la façon la plus responsable possible. » Elle cite en exemple l'expérience des *Artisans du rebut global*. Ils ont construit une maison avec des matériaux recyclés, en 13 semaines, pour 15 000 $. Pour y parvenir, il leur a fallu rompre avec les automatismes d'achat dans les magasins et chercher à récupérer. La maison n'est pas construite à 100 % de matériaux recyclés. Mais à l'impossible nul n'est tenu !

Photo : Alain Chagnon

Karine Lanoie-Brien

La culture n'est pas un dessert !

Invitée à s'exprimer sur la nomination de Montréal à titre de capitale mondiale du livre en 2005, M^me^ Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de la Grande Bibliothèque, a livré un message éditorial bien senti : « Quand on n'a pas le sens du beau, on ne peut développer un souci de l'environnement ; quand on n'a pas le sens de l'histoire, on ne peut s'intéresser à la continuité des régions ; si on ne connaît rien aux cultures du monde on continuera de considérer l'immigration comme un problème plutôt qu'une richesse. Vous aurez beau faire toutes les batailles politiques que vous voudrez, sans la culture vous n'y arriverez pas. » Elle a cependant choqué des délégué-es quand elle a salué comme « juste mais limitée » la proposition du congrès d'organiser dans les milieux de travail des activités de promotion du livre et de la lecture à l'occasion des événements entourant la nomination de Montréal à titre de capitale mondiale du livre.

Photo : Alain Chagnon

Lise Bissonnette

Conseils centraux

Appuis indéfectibles

Une proposition de modification aux statuts et règlements visant à abolir les conseils centraux a vivement piqué les congressistes de la CSN. Elle a été battue. La requête, présentée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire des Chênes du Cœur du Québec, s'appuie sur des considérants voulant que les conseils centraux représentent plus de frais que de services directs aux membres.

Il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux poudres ! Le vice-président de la CSN, Roger Valois, s'est d'ailleurs lancé dans un vif plaidoyer en faveur des conseils centraux, présentés comme le bras de la CSN en région. D'autres délégué-es ont poursuivi sur l'envolée, affirmant que cette présence aux quatre coins du Québec fait l'envie des autres organisations syndicales.

Deuxième front

Rappelons que lors du congrès spécial de 1995, qui portait sur les structures de la CSN, la réorganisation s'est traduite par le passage de 22 à 13 conseils centraux au Québec. Une mesure commandée pour des raisons d'efficacité et d'unification des territoires dans le but de bâtir une solidarité plus forte et de faire office de deuxième front pour la CSN.

Une prison pour les opposants au régime

La Tunisie mérite mieux

Mokhtar Trifi, avocat et président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), a effectué dans la semaine du 9 mai une tournée québécoise et canadienne pour attirer l'attention des gouvernements et des mouvements progressistes sur le sort de ses concitoyennes et de ses concitoyens. Il était l'invité international à l'ouverture du congrès de la CSN.

Les délégué-es ont pu apprendre que la Tunisie, pays d'Afrique du Nord si prisé des touristes, est une prison pour tous ceux qui osent critiquer le président tout-puissant Zine el Abidine Ben Ali, au pouvoir depuis 1987 : opposants politiques, journalistes, syndicalistes, intellectuels, défenseurs des droits humains, etc. Les procès inéquitables et la torture sont monnaie courante. Les autorités contrôlent presque totalement les médias et les associations de la société civile.

Un sommet providentiel

La capitale, Tunis, sera l'hôte de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, du 16 au 18 novembre, à l'invitation de l'ONU. Un événement providentiel pour la LTDH et la société civile. Le gouvernement tunisien, qui espère s'afficher en leader international en matière d'accès à l'information, sera mis devant ses contradictions.

« Ce Sommet, nous l'avons voulu. Pour qu'il soit une opportunité de faire avancer la cause de la liberté de presse, d'expression, de communication, de publication, d'association, et la liberté tout court », a déclaré Mokhtar Trifi.

Il y a loin de la coupe aux lèvres. En 2003 et 2004, 19 jeunes internautes tunisiens ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 19 ans de prison ferme, a rappelé Mokhtar Trifi. Leur « crime » ? Ils auraient consulté des sites Web dans lesquels on peut trouver des informations sur la préparation d'attentats terroristes. Selon les avocats de la défense et Reporters sans frontières, les aveux ont été arrachés sous la torture.

Que peut le mouvement syndical ? « La solidarité, c'est dire que la Tunisie mérite mieux, répond Mokhtar Trifi. Le mouvement syndical au Canada et au Québec peut nous aider à le dire au gouvernement tunisien. »

Appui de la CSN

Le 61e Congrès de la CSN ne s'est pas fait prier. Il a donné son appui à la campagne en cours pour la liberté d'expression en Tunisie. Avec d'autres organisations de la société civile québécoise et canadienne, la CSN va demander au gouvernement canadien d'interpeller ce pays. La Tunisie avait entériné la Déclaration de principe sur la liberté d'expression et d'opinion lors du premier sommet mondial de la société de l'information en 2003. Un geste demeuré jusqu'à maintenant sans lendemain.

Jean-Sébastien Marsan

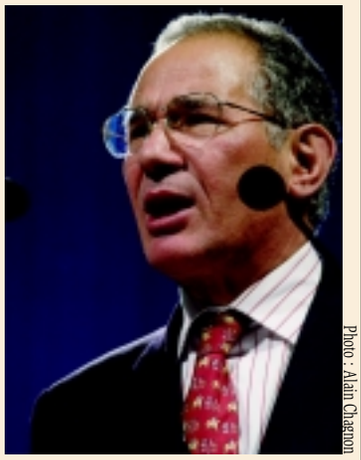

Photo : Alain Chagnon

Mokhtar Trifi lors du congrès

Vers un mouvement syndical mondial

« Face à la mondialisation, notre lutte ne doit pas être isolée, mais doit s'intégrer dans la lutte de tous les travailleurs du monde pour combattre les institutions financières, les gouvernements et les multinationales qui deviennent de plus en plus forts et qui bafouent les droits des travailleuses et des travailleurs. »

Ce vœu d'engagement sans frontières est celui de Mamounata Cissé, originaire du Burkina Faso et première femme à occuper le poste de secrétaire générale adjointe de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Créée en 1949, la CISL regroupe 233 organisations affiliées avec 145 millions d'adhérents et entend fonder en 2006, avec d'autres, une grande organisation syndicale internationale qui regroupera tous les travailleurs du monde en un seul mouvement syndical. Précisant que les politiques économiques en matière de commerce et d'investissements connaissent des déploiements d'ordre international, Mamou-nata Cissé a déclaré que « pour faire des pressions et imposer une réglementation et un contrôle des marchés assurant la protection des travailleurs et générant des résultats socialement acceptables, il importe que les solidarités se mondialisent elles aussi ». Les luttes sociales doivent évoluer parallèlement aux grands courants économiques.

Photo : Michel Giroux

Mamounata Cissé, secrétaire générale de la Confédération internationale des syndicats libres, a pris la parole à l'ouverture du congrès.

Lise Millette

L'intégration des communautés culturelles passe par l'emploi

Michaëlle Jean est devenue en quelque sorte le porte-voix de l'intégration des communautés culturelles en emploi. D'abord pour avoir vécu les difficultés de l'accessibilité, mais aussi parce que la situation évolue trop lentement et qu'elle sent le besoin de forcer les choses.

« Quand on parle de faire une place aux travailleurs et aux travailleuses d'une autre origine que québécoise, il y a un immense travail à faire. Certains secteurs sont bien représentés, mais il y en a d'autres où les préjugés persistent. Par exemple, un peu avant que je sois nommée au *Téléjournal*, on s'est demandé si le public était prêt pour ça. Le "ça" étant la crédibilité d'une femme de race noire à l'information ! »

Récemment, le vice-président de la télévision française de Radio-Canada, Daniel Gourd, s'exprimait sur la xénophobie qui existe encore au sein de la fonction publique, des institutions et particulièrement de la télévision publique. Au Québec, si deux personnes sur cinq sont d'une autre origine que québécoise de souche, dans une institution comme Radio-Canada à peine une personne sur 70 appartient à une autre origine.

Inquiétudes

Michaëlle Jean se dit inquiète du coût social de cette mise à l'écart des gens différents : la délinquance, la marginalisation, le chômage. « Le fait d'avoir du succès et de m'être rendue là où aucune femme noire ne s'est rendue à la télévision au Canada, ça ne suffit pas ! Il y a toute une génération qui mérite aussi d'avoir cet épanouissement professionnel dont je jouis. »

Elle conclut avec les résultats d'une étude de l'Université McGill qui démontre qu'un jeune noir diplômé de l'université a plus de difficulté à se trouver un emploi qu'un jeune blanc décrocheur du secondaire. « Dans le quartier où j'habite, la Petite Bourgogne, un travailleur de rue m'a dit : un jeune noir du quartier a plus de débouchés du côté de la criminalité que du côté normal de l'emploi ! C'est explosif. » Et c'est dire combien il reste à parcourir !

Michaëlle Jean lors de son allocution au congrès

Photo : Alain Chagnon

Lise Millette

Un Africain sur les banquises !

Pour contrer la peur de l'étranger et le racisme, rien de mieux qu'une bonne dose d'humour. Les étudiantes et les étudiants de Boucar Diouf de l'Université du Québec à Rimouski en savent quelque chose. Ce sont eux qui ont convaincu leur prof d'océanographie de monter sur scène. Depuis, il est un de nos humoristes favoris.

En 1991, quand il quitte son Sénégal natal, les fonctionnaires le mettent en garde contre le choc culturel. À sa descente d'avion à Montréal, en plein hiver, c'est plutôt un choc thermique qui le saisit. Il fait -40°. D'un coup, le mercure avait descendu de 80° ! Le choc est tel, dit-il, qu'il décide de faire sa thèse de doctorat sur les banquises, à tenter de comprendre comment les éperlans, ces petits poissons, s'y prennent pour s'adapter à un tel froid. Même si on le presse de déménager ses pénates à Montréal, il préfère vivre et enseigner à Rimouski où il milite aussi dans son syndicat. Car Boucar Diouf, le prof humoriste qui raconte le Sénégal avec des mots d'ici et parle du Québec à la manière africaine, est un syndiqué de la CSN.

Photo : Alain Chagnon

Boucar Diouf lors du congrès

Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux
514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination
Maroussia Kishka
maroussia.kishka@csn.qc.ca
Adjoint à la coordination
Benoit Aubry
Rédaction
Maroussia Kishka, Jean-Sébastien Marsan et Lise Millette
Correction d'épreuves
Lyne Beaulieu
Photographes
Alain Chagnon, Michel Giroux
Caricaturiste
Boris

Conception graphique et mise en page
Jean Gladu
Traitement photo
Benoit Aubry
Impression
Les syndiqués CSN de l'imprimerie Impart-Litho
Distribution
Module de distribution de la CSN
Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus
514 598-2233
Site Internet de la CSN
http://www.csn.qc.ca

ISSN : 1705-6527
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal – Bibliothèque et archives Canada, 2005
Envoi de poste publication
nº de convention : 40064900
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

BONNES VACANCES!
TOURNOI DE GOLF
COMMANDITÉ PAR : GROUPACTION EVEREST COMMUNICATION, LA FLEUR COMMUNICATION GOSSELIN COMMUNICATION, COFFIN COMMUNICATION ETC... COMMUNICATION
TEHEU... TEHEU... MR. HARPER, LES ACCORDS DE KYOTO...
ÇA VOUS DIT QUELQUE CHOSE?!
BONK
C'EST DRÔLE... IL N'A PAS L'AIR TRÈS GAI.
WOW! TU M'IMPRESSIONNES BÉLINDA! TU ES TRÈS TRÈS À DROITE!
POC!
AU SECOURS! PLUS J'ESSAIE DE M'EN SORTIR, PLUS J'ME CALE!
IL EST IRRÉCUPÉRABLE.
ON FAIT UNE ÉQUIPE DU TONNERRE! AVEC UN CADDY COMME TOI ET UN JOUEUR COMME MOI.
MINUTE! LE CADDY, C'EST TOI!
NON! C'EST TOI!
PASSE-MOI LE VOLANT!
Le 19e trou
25$ LA BIÈRE?!
C'EST À CAUSE DU COÛT DE LA MAIN D'OEUVRE.
ÇA PREND 6 PERSONNES POUR OUVRIR UNE BIÈRE: 2 QUI TIENNENT LE BOUCHON ET 4 QUI TOURNENT LA BOUTEILLE.
N'OUBLIEZ PAS LE TIP.
TRAPPE DE SABLE MOUVANT
MANGEZ, MANGEZ MAINTENANT. VOUS PAIEREZ PLUS TARD.
ELLE GOÛTE DRÔLE VOTRE CRÈME GLACÉE AU BPC...
PPP
les crèmes glacées PPP de Matante Monique
FAITES-MOI CONFIANCE. J'PEUX VOUS EMMENER EN BATEAU N'IMPORTE OÙ N'IMPORTE QUAND.
Les Gondoles Morselli
QUE VOULEZ-VOUS. C'EST LE MEILLEUR ENDROIT POUR RÉCUPÉRER DES BALLES
C'EST UN PEU VASEUX...
MAIS JE SUIS HABITUÉ DE NAGER EN EAUX TROUBLES.
BORIS
MOI, J'PENSE QUE JE FAIS UNE ALLERGIE...
BEURK BLARP BARF